

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 30 octobre 2015
(convocation du 23 octobre 2015)

Aujourd'hui Vendredi Trente Octobre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. CAZABONNE Alain
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 11h50
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11h20
Mme TERRAZA Brigitte à Mme KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme LACUEY Conchita
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme ZAMBON Josiane à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h20
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. LE ROUX Bernard
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHABBAT Chantal à Mme IRIART Dominique

Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h05
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. FLORIAN Nicolas à Mme BERNARD Maribel à partir de 10h30
M. FRAILE MARTIN Philippe à Mme FORZY-RAFFARD de 10h30 à 11h45
Mme FRONZES Magali à M. FETOUEH Marik jusqu'à 10h20
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h
M. MANGON Jacques à Mme PEYRE Christine à partir de 12h10
M. POIGNONEC Michel à Mme THIEBAULT Gladys
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h20

EXCUSES :

M. COLOMBIER Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

OIM Bordeaux Aéroport
MERIGNAC SECTEUR ROLAND-GARROS - Résiliation du marché n°130 332 U
portant sur les «études préopérationnelles d'aménagement de secteurs à
vocation économique - Mérignac - Secteur Roland Garros»

Monsieur JUPPE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1. LE SECTEUR MERIGNAC ROLAND-GARROS

Le site dit de « Roland Garros » est situé sur la commune de Mérignac et s'inscrit dans le périmètre de l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport. A ce titre, il participe d'un projet d'aménagement et de développement d'ensemble et s'inscrit donc dans une échelle et une stratégie d'intervention de Bordeaux Métropole et de la commune de Mérignac qui va au-delà de son strict périmètre.

Représentant près de 40 ha d'entreprises dont environ 25 hectares non bâties, le site de Mérignac Roland-Garros est identifié comme l'un des secteurs à même d'accueillir de nouveaux programmes immobiliers au sein de l'OIM Bordeaux Aéroport. Sa localisation, au carrefour de deux des principaux axes qui desservent et irriguent la zone d'activités et d'emplois aéroportuaire, à savoir l'avenue Roland-Garros (axe nord-sud) et l'avenue de l'Argonne (axe est-ouest), fait en effet bénéficier le site d'une qualité d'adressage et de visibilité indéniable.

2. LES ETUDES REALISEES

En accord avec la ville de Mérignac, une expertise écologique a donc été menée par Bordeaux Métropole sur ce secteur durant l'année 2014. Cette étude a mis en évidence le caractère particulièrement sensible du site du point de vue environnemental (présence de zones humides et de plusieurs espèces et habitats protégés).

Bordeaux Métropole avait envisagé d'engager dans le prolongement de ces études, une étude préopérationnelle visant à définir la programmation envisageable sur ce site, le mode opératoire le plus adapté à son aménagement, le bilan et le phasage possible d'une opération, dans le cadre du marché n°130 332 U « études préopérationnelles d'aménagement de secteurs à vocation économique – Mérignac – Secteur Roland Garros » notifié le 1^{er} février 2014.

Ce marché n'a pas été activé à ce jour, et plusieurs éléments amènent aujourd'hui Bordeaux Métropole et la commune de Mérignac à reconsidérer la temporalité de cette étude et à envisager par voie de conséquence la résiliation du marché n° 130 332 U.

3. MOTIFS DE LA PROPOSITION DE RESILIATION DU MARCHE N°130 332 U « Etudes préopérationnelles d'aménagement de secteurs à vocation économique – Mérignac – Secteur Roland Garros»

L'évolution du schéma de transports en commun du secteur et en particulier le projet de liaison en transports en commun faisceau ferroviaire/aéroport aux abords de ce site (concertation en cours sur la liaison Pessac Alouette/ Aéroport), qui sont actuellement étudiés dans le cadre du schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM), et l'actualisation du schéma de déplacements du secteur aéroportuaire sont des éléments déterminants pour l'aménagement du site. Ils doivent donc être confortés en préalable à la définition de tout aménagement opérationnel.

Au regard de ces éléments, il est donc proposé de préserver les potentiels de développement du secteur Mérignac Roland-Garros en différant l'engagement d'études préopérationnelles après que les éléments qui précèdent auront été suffisamment précisés. Il est proposé de mener ces études dans le cadre de la révision du plan-guide de l'OIM Bordeaux Aéroport qui doit être engagée en 2016 et au sein duquel un travail spécifique sur ce secteur pourra être réalisé.

Par voie de conséquence, il vous est proposé, en accord avec la commune de Mérignac, de résilier le marché n°130 332 U « Etudes préopérationnelles d'aménagement de secteurs à vocation économique – Mérignac – Secteur Roland Garros» notifié le 1^{er} février 2014. En application du code des marchés publics, cette résiliation fait l'objet d'une indemnisation du prestataire qui en est titulaire à hauteur de 4611,75 € HT à mettre en regard des 92 235 € HT correspondant à la prestation qui ne sera pas réalisée et qui ne seront donc pas dépensés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil de Communauté urbaine n°20214 du 31 mai 2013

VU l'article 33 du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles, approuvé par l'arrêté du 16 septembre 2009

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'aménagement du secteur Mérignac Roland-Garros doit intervenir de façon à prendre en compte notamment les études de déplacements en cours concernant ce secteur,

DECIDE

Article 1 : de résilier le marché n°130 332 U « Etudes préopérationnelles d'aménagement de secteurs à vocation économique – Mérignac – Secteur Roland Garros» notifié le 1^{er} février 2014 au groupement suivant : Ville et Paysage (mandataire)/CMN Partners/ Egis France/ Egis Conseil.

Article 2 : de verser au titulaire du marché une indemnité de résiliation s'élevant à 4611,75 euros HT, correspondant à 5% du montant dudit marché.

Article 3 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice en cours, Chapitre 20 – Article 2031 – Fonction 90 – CRB BD00 – Opération 05p104o002.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 octobre 2015,

Pour expédition conforme,
Le Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 NOVEMBRE 2015

PUBLIÉ LE : 6 NOVEMBRE 2015

M. ALAIN JUPPE